Note : évaluation au DNB, les changements

Source :

https://www.education.gouv.fr/le-diplome-national-du-brevet-10613

https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo33/MENE2515977N

A partir de la session 2026, la note finale du DNB sera obtenue à partir des épreuves terminales et des moyennes annuelles de 3ème.

En conséquence : disparition des points attribués via le positionnement des élèves dans le livret scolaire unique pour les 8 composantes du socle commun.

Epreuves terminales	60% du DNB soit 480 points	• Français coef 2 • Mathématiques : coef 2 • HG : coef 1,5 • EMC : coef 0,5 • Sciences[1] : coef 2 • Oral : coef 2 • LVE : coef 2
Moyennes annuelles[2]	40% du DNB soit 320 points	• Toutes les disciplines à même coefficient • Enseignement optionnel ou facultatif : ajout[3] si points au-dessus de 10/20

Les questions que cela pose

Jusque-là, dans mes évaluations, j'évalue des compétences de manière non notée. Est-ce que je dois changer ma manière d'évaluer ?

Non, mais un peu quand même sur la fin.

[1] *L'épreuve de sciences n'est plus sur 50 points : L'ensemble de cette épreuve est noté sur 20, 10 points pour chacune des disciplines. Les points attribués à chaque exercice sont indiqués dans le sujet.*

[2] *Une commission d'harmonisation académique sera mise en place. Elle prend connaissance des résultats du contrôle continu présentés au brevet par les candidats et procède si nécessaire à leur harmonisation notamment en cas de discordance manifeste constatée entre la moyenne annuelle obtenue par les élèves d'un même établissement dans un enseignement et la moyenne annuelle des résultats obtenus par l'ensemble des élèves de l'académie dans ce même enseignement.*

[3] *à la somme des moyennes annuelles des enseignements obligatoires, peuvent s'ajouter les points supérieurs à 10 sur 20 de la moyenne obtenue dans l'un des enseignements facultatifs ou un enseignement en langue des signes française. Si le candidat a suivi plusieurs enseignements facultatifs, le choix de la moyenne se fait automatiquement sur la meilleure moyenne parmi les enseignements facultatifs suivis.*

L'institution demandant des notes pour l'obtention du DNB (évaluation certificative), il faut être en mesure de fournir une note ou moyenne à chaque fin de période (trimestre ou semestre). Il est donc possible de continuer à évaluer « sans notes » à chaque évaluation et de conserver des positionnements en degrés de compétences mais il faudra quand même placer une note dans le bulletin.

Deux manières d'envisager les choses :

- Mettre une note à chaque évaluation tout en conservant le positionnement dans des grilles de compétences avec indicateurs.
- Attendre la fin d'une période et « fabriquer » une note (qui sert de moyenne) à partir de l'ensemble des évaluations réalisées.

Bilan : on continue bien à évaluer des compétences clairement identifiées. Ce n'est que dans la manière de rendre compte du niveau des élèves qu'un changement doit s'opérer si vous ne mettiez pas de note.

Est-ce que je peux inclure mes évaluations formatives dans les moyennes ?

Oui, mais avec discernement.

L'évaluation formative, comme son nom l'indique, est une évaluation en cours de formation. Elle est censée permettre à l'élève de se rendre compte de son niveau en cours d'apprentissage (réussites et échecs) et donc intègre de fait une forme de droit à l'erreur : en d'autres termes un échec à une évaluation formative ne peut être comptabilisée dans une moyenne, d'autant plus si cette moyenne a un impact sur le DNB.

En revanche rien n'interdit de valoriser des réussites ! Des élèves peuvent ponctuellement montrer des réussites significatives lors de travaux de classe : il est possible de les valoriser sous forme de notes qui seront intégrées à la moyenne.

Si on se réfère à ce que l'inspection générale préconise pour le contrôle continu au cycle terminal la part de l'évaluation formative ne devrait pas dépasser 25 % de la moyenne.

A lire : article « un point sur l'évaluation » : https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article5161

OU téléchargement direct : https://www.ac-rennes.fr/media/25074/download

Un point de réflexion important dans cet article. **On n'oppose pas notes et compétences**. L'expression « *évaluer PAR compétences* » n'a en réalité aucun sens.

- On évalue DES compétences (les compétences, c'est l'objet qui est évalué et bien évidemment on continue à le faire)
- On rend compte du niveau des élèves par divers moyens de communication (degrés de maitrise, scores, notes…).

On peut donc tout à fait calculer (ou faire correspondre) une note avec des degrés de compétence.

Un exemple phare des SVT : l'évaluation des compétences expérimentales :

Lors de l'épreuve 4 compétences sont évaluées, chacune selon 4 degrés de maitrise (A,B ,C ou D). Une fois les élèves positionnés pour ces 4 compétences, on affecte un score à chacune (par exemple A vaut 5 points, B vaut 4 points, C vaut 2 points et D vaut 0 point ; On parle de « score » car l'échelle de notation n'est pas linéaire). On additionne les 4 scores ce qui donne une note sur 20. Puis cette note sera ramenée sur 5 points pour être additionnée aux 15 points de l'épreuve écrite.

Dois-je communiquer ma « façon de faire » au chef d'établissement, aux collègues, aux élèves et leurs familles ?

C'est toujours préférable quand les règles sont partagées et connues. Nous recommanderons toujours que des fondamentaux de l'évaluation des SVT soient respectés. Pour qu'une moyenne de période (trimestre ou semestre) soit significative du niveau de l'élève,

Elle doit :

- Se baser sur l'évaluation de plusieurs compétences (donc plusieurs évaluations) …
- … Et intégrer une part de compétences expérimentales
- Clairement identifier les connaissances associées (autour de 50 % d'une note au final)
- Reposer essentiellement sur des évaluations sommatives (avec l'estimation que l'évaluation sommative ne devrait pas prendre plus de 10 % de temps de travail de la classe)

Elle peut :

- Intégrer une part d'évaluation formative mais prenant en compte uniquement les réussites (en d'autres termes, intégrer de l'évaluation formative n'a pas vocation à faire baisser une moyenne).

Un exemple de projet d'évaluation en troisième

(communicable aux parents, discutable en équipe).

	Trimestre 1 (17-18 h de SVT)	Trimestre 2 (17-18 h de SVT)	Trimestre 3 (17-18 h de SVT)
Sommatif	2 évaluations de connaissances (10 minutes chaque) 2 évaluations de 30 minutes Un TP évalué	2 évaluations de connaissances (10 minutes chaque) 2 évaluations de 30 minutes Un TP évalué	1 évaluation de 30 minutes 1 évaluation de 60 minutes Un oral évalué

Formatif (participe à 25 % de la moyenne).	Différentes évaluations sur différentes compétences, intégrant aussi différentes connaissances Valorisation possible des progrès, des réussites sous forme de note	Différentes évaluations sur différentes compétences, intégrant aussi différentes connaissances Valorisation possible des progrès, des réussites sous forme de note	Différentes évaluations sur différentes compétences, intégrant aussi différentes connaissances Valorisation possible des progrès, des réussites sous forme de note